


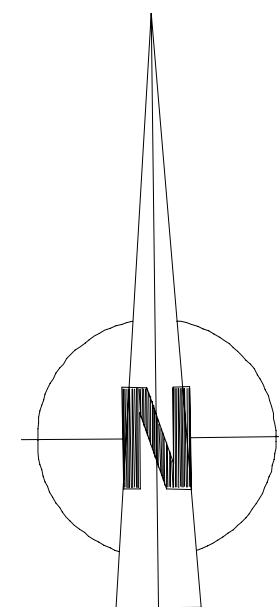
REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE
1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
du projet de PLU du 30 juin 2017

PBR

Urbanisme
Projet urbain
Environnement

Pierre BELLERIZ et partenaires
1place Saint-Bruno 3800 Grenoble
Tél : 06 24 98 11 98
Mél : PBR.urbanisme@gmail.com



ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée, habitat ancien de la commune, mixité des fonctions
- Ub** Zone d'extension des pôles anciens
- Up** Zone urbaine à caractère patrimoniale
- Ux** Zone d'équipements publics

ZONES A URBANISER

- AUa** Zone comprenant une opération d'aménagement d'ensemble Règles similaires à celles de la zone Ua
- AUb** Zone comprenant une opération d'aménagement d'ensemble Règles similaires à celles de la zone Ub

ZONES AGRICOLES

- A** Zone d'activité agricole
- Aa** Zone d'activité agricole réglementée en fonction de sa valeur paysagère
- As** Sous-zone agricole à caractère sensible, ZNIEFF, zone humide les constructions, aménagements et extensions sont réglementés

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone de protection des espaces naturels
- Ns** Sous-zone naturelle à caractère sensible, ZNIEFF, zone humide les constructions, aménagements et extensions sont réglementés
- Nzh** Sous-zone naturelle correspondant aux zones humides

RISQUES NATURELS

Selon connaissance des aléas en mars 2017
sous réserve d'éléments de connaissance complémentaires et/ou de travaux validés par les services de l'Etat

- Secteurs inconstructibles
- Secteurs constructibles avec prescriptions

DIVERS

- Périmètres de protection des captages d'eau potable
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Ligne THT ERDF
- Emplacement réservé et son numéro le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés
- Constructions existantes
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de protection Monument Historique
- Périmètres des différents types d'assainissement
- Espace de jardin protégé
- Bâtiments agricoles abritant des animaux
- Bâtiments à caractère patrimonial à protéger
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Limite pour l'application de la loi montagne
- Limite pour la protection acoustique aux abords des infrastructures de transport

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Les emplacements réservés sont au profit de la commune

| LIBELLE | DESTINATION |
|---------|---|
| ER1 | Aménagement aire de stationnement |
| ER2 | Aménagement espace public |
| ER3 | Création de voirie |
| ER4 | Aménagement pour aire de stationnement et espace public |
| ER5 | Aménagement pour voirie |
| ER6 | Aménagement aire de stationnement |
| ER7 | Aménagement aire de stationnement |
| ER8 | Aménagement aire de stationnement |
| ER9 | Aménagement aire de stationnement |
| ER10 | Aménagement pour voirie |
| ER11 | Aménagement aire de stationnement |